Octobre 2011

élections générales dans la Fonction Publique

Création du Comité Technique

Le Comité Technique (CT) remplaçant le Comité Technique Paritaire (CTP), le principe de Parité est abandonné et le nouveau CT est présenté comme « la nouvelle instance de concertation ».

Ces nouveaux CT seront chargés d'examiner les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Gestion prévisionnelle des effectifs des emplois et des compétences, règles statutaires et relatives à l'échelonnement indiciaire, grandes orientations en matière de politique indemnitaire, horaires et congés, restructuration de services... Bref, toutes les questions importantes se discuteront au CT !

Le scrutin se déroulera de façon traditionnelle, le 20 octobre.

On renouvelle aussi les CAP et la CPE

Les Commissions Administratives Paritaires seront elles aussi renouvelées en octobre, grade par grade, comme d'habitude. Mais attention, le mode de scrutin change !

Le scrutin se déroulera par voie électronique, du 13 au 20 octobre.

Et, nous renouvellerons aussi les élu-e-s à la CPE. C'est au sein de cette instance que sont discutés les avancements, ainsi que le mouvement interne.

Le scrutin aura lieu de façon traditionnelle, le 10 novembre.

Conseil National des Universités

Les enseignants-chercheurs renouvelleront également les sections du CNU. Désormais le CNU a en charge l'évaluation des enseignants-chercheurs. La CGT sera présente dans 4 sections : 04 (MCF), 05 (PU), 17 (MCF) et 25 (MCF & PU).

Les élections au Comité Technique de l'UTM définiront la représentativité locale de chaque organisation syndicale. Pour être reconnu représentatif, et pouvoir signer des accords, un syndicat devra avoir au moins un élu. Si tel n'est pas le cas, le syndicat sera considéré comme non-représentatif des personnels de l'établissement.

CAP : pour pouvoir voter, il faut s'y prendre maintenant !

Au cours de l'été, chaque agent a reçu un courrier du Rectorat lui demandant d'activer sa boite de messagerie électronique professionnelle académique. Sans cette activation, il sera impossible de voter (par voie électronique) pour les CAP. Si vous ne l'avez pas encore fait :

- Rendez-vous sur http://mailtls.ac-toulouse.fr
- Votre nom d'utilisateur est composé de l'initiale de votre prénom suivie de votre nom de famille, le tout en minuscules.
- Votre mot de passe est votre NUMEN (si vous l'avez perdu, contactez le service adapté de la DRH suivant que vous êtes Biatos ou enseignant).
- En cas de problème, contactez assistance@ac-toulouse.fr ou appelez le 0 810 000 282 (pris d'un appel local).

CNU : vote par correspondance uniquement !

Les enseignants-chercheurs ont reçu le matériel de vote pour le CNU à leur domicile. Ils votent par correspondance uniquement, à partir du 12 septembre. Le bulletin de vote doit arriver impérativement avant le 11 octobre.

En attendant octobre...

Dans la dernière semaine, comme à chaque fois, vos bureaux seront submergés de tracts des différentes listes candidates.

La CGT, pour sa part, continuera à vous informer de ce qui se passe à l'UTM et ailleurs, avec des tracts très réguliers, comme c'est le cas depuis des années.

Car si pour nous, il est important d'être élus, il est aussi essentiel de partager les informations pour nous rassembler et pouvoir nous défendre ensemble.

Contacter le syndicat FERC-Sup CGT de l'UTM : secretariat@cgt-utm.net